

**PROJET DE DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE
AU 13^{ème} CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION
DU CRIME ET LA JUSTICE PENALE DU 12-19 AVRIL A DOHA
(QATAR)**

Monsieur le Président,

Je voudrais saluer, au nom de la délégation ivoirienne que j'ai l'honneur de conduire, la tenue de ce 13^{ème} Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Le Gouvernement ivoirien, par ma voix adresse ses chaleureux remerciements à l'émirat du Qatar pour son hospitalité et les efforts déployés pour assurer le bon déroulement de ces assises.

Je ne saurais oublier l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) qui a bien voulu associer la Côte d'Ivoire à cet événement.

Monsieur le Président,

Je voudrais vous traduire solennellement les félicitations des hautes autorités ivoiriennes pour votre élection à la tête de ce congrès et vous assurer, par conséquent, de la disponibilité de ma délégation à vous accompagner pour la parfaite réussite de votre mission.



Au demeurant, la délégation ivoirienne souscrit à la déclaration faite par le Groupe des 77 plus la Chine ainsi qu'à celle du Groupe africain.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Distingués délégués,**

Nul n'ignore aujourd'hui les conséquences négatives de la criminalité organisée sur les droits de l'homme, l'état de droit, la sécurité et le développement de nos Etats respectifs.

Aussi, les Congrès des Nations Unies sur ce fléau sont des opportunités pour la communauté internationale d'échanger et de partager les meilleures pratiques en matière de prévention du crime et de justice pénale ainsi que de rechercher des solutions collectives aux défis qu'il suscite de par le monde au regard de son évolution.

La réunion de ce jour offre au Gouvernement ivoirien de partager avec vous les efforts qu'il a accompli dans le cadre de la lutte contre le crime et d'exposer sur certaines questions importantes voire capitales pour la sécurité internationale.

Pour donner une réponse nationale à la criminalité organisée, l'Etat ivoirien s'est doté de nouveaux instruments juridiques et institutionnels tout en continuant d'accorder un intérêt particulier au fonctionnement de la justice.



Ainsi le Gouvernement vient d'adopter un projet de loi de lutte contre le terrorisme dont le dispositif vise à réprimer sévèrement ce fléau et prévenir la prolifération des groupes terroristes auxquels la sous-région ouest africaine est confrontée depuis quelques années.

Elaboré conformément aux standards internationaux en la matière, ce texte incrimine et sanctionne sévèrement les actes de terrorisme, l'apologie du terrorisme ou encore le recrutement de personnes destinées à poser des actes terroristes.

En ce qui concerne la traite des personnes et des pratiques assimilées, une loi a été également adoptée ainsi que la création d'un comité national de lutte contre ce phénomène qui constitue le troisième plus important trafic au monde après celui de la drogue et des armes. Ces différentes initiatives viennent combler les défaillances du dispositif législatif et institutionnel en la matière et contribueront à renforcer la protection des personnes vivant sur le territoire national ainsi que celles de nationalité ivoirienne résidant à l'étranger.

Le Gouvernement envisage de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Dans ce cadre la justice doit, plus que jamais, rassurer, car elle constitue le dernier rempart de toutes les initiatives de développement économique et social. Des efforts ont été consentis et continuent de l'être, pour donner à notre pays, un système judiciaire équitable et respecté, qui donne satisfaction à tous nos concitoyens.



Enfin, pour témoigner son engagement vis-à-vis du projet de l'Initiative pour la Côte Ouest Africaine, (WACI), la Côte d'Ivoire a apporté une contribution financière de 5000 USD.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

L'occasion est opportune de relever l'assistance technique de l'ONUDC qui a permis à notre pays d'améliorer ses capacités dans les domaines de la prévention et de la répression du crime. Avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan vient d'obtenir la Certification ce vendredi 10 avril 2015, preuve que nos efforts en matière de sécurité sont payants.

En outre, la coopération avec cet organisme des Nations Unies a permis la mise en place d'une Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale (UCT), conformément au plan d'action de l' « Initiative sur la lutte contre le trafic illicite de drogue et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest (ICAO) » il y'a peu.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

Au-delà de ces avancées significatives enregistrées par la Côte d'Ivoire, je voudrais, intervenir sur certaines déclinaisons de la criminalité qui devraient faire davantage l'objet d'intenses réflexions.



Il s'agit entre autres du trafic illicite de biens culturels et culturels, des biens de la faune, de la corruption et de la cybercriminalité.

Monsieur le Président,

Le trafic illicite de biens culturels et culturels et de la faune reste un défi à relever. Le vol, la destruction, le pillage ou la contrebande d'objets culturels et de culte et/ou des espèces de faune et de flore portent atteinte à l'identité même des peuples et aux ressources mondiales. A cet égard, il est urgent de renforcer la coopération internationale pour préserver le patrimoine culturel et les espèces sauvages. En conséquence, il serait souhaitable d'élaborer un instrument dans le cadre des Nations Unies pour résoudre ce problème, et d'aider à parvenir à un meilleur engagement international à lutter contre ces phénomènes.

En outre, il est plus que nécessaire de prendre des mesures urgentes pour prévenir, poursuivre et punir la corruption, y compris le transfert illégal de devises à l'étranger et le blanchiment des avoirs provenant de la corruption. Il faut à cet effet une coopération étroite, des mécanismes simplifiés d'échanges d'informations et de moyens entre les États pour éradiquer ce fléau.

C'est le lieu de saluer l'action du GIABA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Mon pays qui y prend une part active est convaincu, que la corruption et le blanchiment d'argent sont les



terreaux fertiles du terrorisme. Combattons les ensemble, au risque d'en périr ensemble.

Quant à la cybercriminalité, son développement lié à celui des nouvelles technologies informatiques la montée constitue une menace mondiale et j'estime que la lutte contre ce problème nécessite non seulement l'assistance technique mais aussi un cadre juridique international qui favorise la coopération internationale. De ce point de vue, je voudrais suggérer l'élaboration d'une convention internationale sur la cybercriminalité, car cela pourrait contribuer à promouvoir la mise en place efficace de législations nationales, la promotion de la coopération internationale et le renforcement des compétences du personnel d'application de la loi pour traiter efficacement les questions complexes de la cybercriminalité, en particulier celles de nature transfrontalière dans la mesure où, pris individuellement les pays ne sont pas au même niveau de développement et donc de protection en la matière.

Monsieur le Président,

Ce congrès revêt une importance au regard des nombreux défis liés à la criminalité organisée. Nous fondons l'espoir sur ses conclusions qui, nous en sommes convaincus, combleront les attentes de nos Etats et de nos peuples qui aspirent à un monde plus stable, plus solidaire, plus sécurisée et en paix.



C'est sur cette note d'espérance, Je voudrais clore mes propos en vous renouvelant mes félicitations et en vous réitérant notre engagement pour le succès de ce congrès.

Je vous remercie

